

REPUBLIQUE DU TCHAD

Académie du Sud

SECRETARIAT GENERAL

UNITE - TRAVAIL - PROGRES

وحدة - عمل - تقدم



جمهورية ت Chad

أكاديمية الجنوب

الأمانة العامة

VISA : DARHB 

ARRETE N° 039 /RT/AS/SG/2025

Portant rectificatifs des Arrêtés n°022 et 024 du 23 septembre 2025, comptant pour l'année scolaire 2025-2026.

LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DU SUD

Vu la Constitution ;
Vu la Loi N°16/PR/2006 du 06/03/2006, portant Orientation du Système Educatif Tchadien ;
Vu le Décret N°0064/PR/2025 du 04/02/2025, portant nomination d'un Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
Vu le Décret N°065/PR/PM/2025 du 06/02/2025, portant nomination des membres du Gouvernement ;
Vu le Décret N°1092/PR/PM/2025, du 12/06/2025, portant Structure Générale du Gouvernement et Attributions de ses membres ;
Vu le Décret N°1762/PR/MESRI/2019 du 30/10/2019, portant réorganisation des Académies de l'Education Nationale
Vu le Décret N°2288/PT/PM/MESRI/2023 du 30/08/2023, portant nomination des Recteurs et Secrétaires Généraux des Académies de L'Education Nationale ;
Vu le Décret 1994/PR/PM/MENPC/2025 du 25/08/2025, portant nomination des Secrétaires Généraux des Académies de l'Education Nationale ;
Vu l'Arrêté N°001/PCMT/PMT/MESRI/MENPC/MFFPP/MFPM/MJSTE/MCTD/2022 du 11/02/2022, portant Organisation des Structures des Académies de l'Education Nationale ;
Vu les dispositions des textes ci-dessus cités ;
Vu les requêtes en contestation introduites par les agents mobilisés auprès de l'Académie du Sud ;
Vu les nécessités de service.

Sur proposition du Secrétaire Général

ARRETE

Article 1 : Les arrêtés n°022 et 024/RT/MENPC/AS/R/SG/25 du 23 septembre 2025, portant nomination à des postes de responsabilité dans la Délégation Provinciale de l'Education Nationale et de la Promotion Civique du Logone Oriental, sont rectifiés, dans certaines de leurs dispositions, conformément au tableau ci-dessous.

NOM ET PRENOMS	MATRICULE	GRADE ET ECHELON	ANCIEN POSTE	NOUVEAU POSTE	FONCTION
NODJIYALEM SAMUEL	35751	P. Cert. 6è échelon	Censeur 1é Lycée Pilote de Goré	Lycée Pilote de Goré	Censeur, maintenu
NETODJIRO GUILLAUME	54821	P. Licencié 1 ^{er} échelon	Censeur 1 ^{er} cycle, Lycée de Bessao	Lycée d'Andoum	Censeur, maintenu

Article 2 : Les dispositions des actes précités non affectées par le présent arrêté rectificatif restent sans changement et gardent leur validité ;

Article 3 : Le présent arrêté rectificatif prend effet pour compter de la date de sa signature, sera communiqué et publié partout où besoin sera.

Moundou, le 15 décembre 2025

P. Le Recteur d'Académie du Sud, Le Secrétaire Général

AMPLIATIONS

GOUVERNORT/LOR

DPENPC/LOR

ARCHIVES

